



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - Arrêté N°2026-32620

**Réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion
de la 20^{ème} étape du Tour de France (samedi 25 juillet 2026)**

**NOUVELLES INFORMATIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT
Pour le samedi 25 juillet 2026**

[MAJ au 23 juillet 2026](#)

Le samedi 25 juillet 2026, la circulation des véhicules est **interdite**, y compris aux véhicules non motorisés et aux piétons, sur les sections de routes départementales suivantes :

ACCES BOURG D'OISANS et VALLÉE

Fermeture **samedi 25 dès 6h30** jusqu'à la réouverture des routes après évacuation de la course :

- Fermeture de la route RD1091 entre Livet et Gavet et Le Bourg d'Oisans
- Fermeture de la route RD526 entre Ornon, Oulles (pont des Oulles) et Le Bourg d'Oisans
- Fermeture de la route RD219 entre Villard Notre Dame et Le Bourg d'Oisans

Fermeture de l'axe Mizoën / Le Freney en Oisans / Auris / Les 2 Alpes le samedi 25 juillet de 11h15 à 22h

Fermeture de l'axe Mizoën / Clavans, le samedi 25 juillet de 6h30 à 17h

AXE BOURG D'OISANS <> ALPE D'HUEZ

CF la mise à jour de la Préfecture en date du jeudi 23 juillet 14h

AXE PATTE D'OIE <> ALPE D'HUEZ ENTRÉE OUEST

Fermeture du lundi 20 jusqu'à enlèvement complet des barrières et au plus tard le mardi 28 juillet

La circulation dans le Vieil Alpe reste possible durant cette période sauf en cas de très forte affluence et hormis les jours de course de vendredi et samedi

AXE LA GARDE <> AURIS EN OISANS

Fermeture de la route du vendredi 17 à 14h au dimanche 26 juillet à 12h

AXE HUEZ <> VILLARD-RECLAS / OZ EN OISANS

Itinéraires réservés aux véhicules de secours - Les RD211B (Huez – Villard-Reculas) et RD44B (Oz – Villard-Reculas).

Fermeture du vendredi 17 à 12h au dimanche 26 juillet à 12h

AXE LE BOURG D'OISANS <> ALLEMOND / OZ EN OISANS / VAUJANY

Fermeture des routes le samedi 25 juillet de 6h30 à 13h

ATTENTION : fermeture de l'axe Allemond <> Vaujany / Oz en Oisans à partir du vendredi 24 juillet à 18h

STATIONNEMENT

Le stationnement bilatéral des véhicules sur accotement est interdit, dès le vendredi 17 juillet, sur les sections : Le Bourg d'Oisans / Huez - Alpe d'Huez / Villard-Reculas / Oz-en Oisans / Auris en Oisans / La Garde.

Sur l'axe Alpe d'Huez / Le Bourg d'Oisans, dans les zones où le stationnement n'est pas interdit, celui-ci s'effectue sur une file et dans le sens de la descente.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La fermeture ou le rétablissement de la circulation est à l'initiative des forces de l'ordre, suivant les circonstances.

Les horaires de fermeture et de réouverture peuvent être modifiés à tout moment par les forces de l'ordre en fonction des conditions de circulation, de sécurité et du déroulement de la course.

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules autorisés circulant uniquement dans le sens de l'épreuve, tels que ceux dûment identifiés de l'organisation.